CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 15 janvier 2019 par la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'du (date) exécutant le décret du (date) insérant dans la troisième partie du livre III du Code de la démocratie locale et de la décentralisation un titre V relatif aux subventions octroyées aux grandes villes dans le cadre de leurs perspectives de développement urbain et modifiant l'article D.I.4 du Code du Développement territorial', a été rayée du rôle le 14 février 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-CJBTPCBBD-GFBJAVT‡